



Le Broc
Conseil Municipal
Séance du 02/03/2022

Compte-rendu sommaire

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil, le Mercredi 02 Mars 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier TEZENAS, Maire.

Date de la convocation : 25 Février 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs Olivier TEZENAS, Arnaud BOURGEOIS, Lionel DIRAND, Gaëlle EYDIEUX, David ANDRE, Nelly RICA, Eva RUAULT, Fabien CHAPOUL

Etaient représentés : Mmes Joëlle VERGE (pouvoir à Arnaud BOURGEOIS), Monique TIXIER, (pouvoir à Lionel Dirand), M. Jean-Paul GUICHARD (pouvoir à Olivier Tezenas)

Etaient absents : Mme Cécile LAURENT, M. Korentin DUPARC

Monsieur David ANDRE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Monsieur Olivier TEZENAS informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite pourvoir le poste de conseiller municipal délégué vacant depuis l'élection de Madame Joëlle VERGE, 4^{ème} adjointe.

David ANDRE se porte candidat.

Il a été procédé à l'élection du conseiller municipal délégué.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : bulletins blancs.....	1
bulletins nuls.....	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	8
Majorité absolue	6

A obtenu :

Monsieur David ANDRE huit voix

Selon la délibération du 05 juillet 2020, une indemnité de fonction est attribuée à Monsieur David ANDRE, conseiller municipal délégué.

Cette indemnité de fonction est rendue possible suite à la délibération prise le 05 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Maire a demandé à ne pas percevoir son indemnité de Maire à son taux maximal afin de pouvoir dégager une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué.

FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'estimation faite par le Cabinet Géoval pour les travaux de voirie Chenin de Lavour. La portion concernée par les travaux s'étend de la fin du chantier effectué en 2016, à proximité de Grezin pour aller jusqu'en limite de Commune à proximité du plan d'eau de Lavour.

L'estimation s'élève à 49 960.00 € H.T.

Le Département, dans le cadre du Fonds Communal d'Intervention (FIC), permet aux communes d'obtenir une subvention pour financer leurs travaux de voirie. Le taux FIC est de 20 % avec un coefficient départemental de solidarité de 0.76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux de voirie sur la portion entre Grezin et Lavour,
- De déposer une demande de subvention du Département, au titre du FIC 2022, au taux de 20% avec un coefficient départemental de Solidarité de 0.76 ; soit une subvention attendue de 7 593.92 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Votes : 11 pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 22.

Le Maire,
Olivier TEZENAS

